

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

**SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 2 AVRIL 2019 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers : Mesdames Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire.

Poste de conseiller au siège no 1 : vacant

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

-----

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 mars et du 11 mars 2019
4. Période de questions
5. Administration et finances
  - 5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités
  - 5.2 Finances :
    - 5.2.1 Liste des dépenses depuis la séance du 6 mars 2019 selon le règlement 407-12
    - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés depuis le 6 mars 2019 et comptes courants à payer
    - 5.2.3 Engagement de dépenses
    - 5.2.4 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 31 mars 2019
    - 5.2.5 Mandat le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19)
  - 5.3 Règlement : Projet / Avis de motion / Adoption / Discussion
    - 5.3.1 Adoption du Règlement 467-19 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 454-18
  - 5.4 Location de local à l'École Saint-Paul pour la tenue des élections municipales partielles
  - 5.5 Imposition de l'allocation de dépenses des élus municipaux
  - 5.6 Travaux aux bâtiments municipaux exigés selon les rapports d'inspection du préventionniste (schéma de couverture de risques) et inspecteur des assurances municipal
  - 5.7 Service téléphonie IP - Remplacement des appareils téléphoniques et achat de casques d'écoute et l'achat d'un appareil pour la salle du conseil
  - 5.8 Bâtiments municipaux : Offre de service parasitaire
  - 5.9 Employés, stagiaires et travaux compensatoires :
    - 5.9.1 Maurice Provost – Mise à pied
    - 5.9.2 Fin du stage en comptabilité (120 heures) le 9 avril 2019
    - 5.9.3 Stage en comptabilité (à confirmer)
    - 5.9.4 Travaux compensatoires
  - 5.10 Demandes d'aides financières :
    - 5.10.1 Polyvalente Louis-Saint-Laurent : Soirée Gala des mérites scolaires
    - 5.10.2 Centre de Santé Cookshire
  - 5.11 Rencontres, formations, invitations ou congrès
    - 5.11.1 2-04-2019 à 10 h 30 – Stornoway – Conférence de presse : Commémorations du 125<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Donald Morrison
    - 5.11.2 11-04-2019 à 13 h – MRC HSF : rencontre des directeurs généraux
    - 5.11.3 14-05-2019 à 9 h 30 (à la MRC) – MTQ : Présentation de la programmation des chantiers routiers 2019-2021
    - 5.11.4 6-06-2019 – Polyvalente Louis-Saint-Laurent : Soirée du Gala des mérites scolaires 2019

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

5.11.5 6-06-2019 - Lancement de Cœurs Villageois

6. Sécurité publique
  - 6.1 Dossier : Bonus 2018 et explications : Invitation à 3 pompiers pour une rencontre individuelle
  - 6.2 Dossier : mandat à M. Claude Lemire, préventionniste
  - 6.3 Résolution : Avis pour retrait de la Ville de Scotstown à l'entente d'entraide incendie avec les Municipalités de Chartierville et La Patrie au 31 décembre 2019 et étude pour nouvelle entente entre les Municipalités de Hampden, La Patrie et la Ville de Scotstown
  
7. Voirie
  - 7.1 Dossier route 257 : Budget
  - 7.2 Arbres et branches : travaux émondage
  - 7.3 Demande d'aide financière : entretien réseau routier
  - 7.4 Voirie : Estimations pour achat d'une remorque dompeur
  - 7.5 Formation : signalisation des travaux routiers
  - 7.6 Entériner travaux 2019-04-02 : route 257 : réparation de crevasses
  
8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)
  - 8.1 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et obligations
    - 8.1.1 Rapport 2017 – Eau potable – Exigences : compteurs d'eau et soirée d'information
    - 8.1.2 Tournée régionale de formation (avril à mai)
  
9. Aménagement, urbanisme et développement
  - 9.1 Modification de l'horaire de travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
  
10. Loisir et culture
  - 10.1 Tirage – Hommage aux bénévoles : tirage pour 2 entrées à la cabane à sucre
  - 10.2 Piste cyclable du Marécage des Scots – Compensation 2019 pour patrouille hebdomadaire et vérification
  - 10.3 Fonds AgriEsprit de FAC – Entériner le dépôt du projet pour l'achat et installation de thermopompes dans la salle communautaire de l'Hôtel de Ville
  - 10.4 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) - Dépôt du projet pour l'achat et installation de thermopompes dans la salle communautaire de l'Hôtel de Ville
  
11. Correspondance et varia
  - 11.1 \_\_\_\_\_
  - 11.2 \_\_\_\_\_
  - 11.3 \_\_\_\_\_
  
12. Période de questions
  
13. Levée de la séance

-----

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Iain MacAulay, maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2019-04-110**

3. **Adoption des procès-verbaux du 5 mars et du 11 mars 2019**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie lors de l'atelier du 26 mars 2019, des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars et ceux de la séance extraordinaire du 11 mars 2019 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-111

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux des séances du 5 mars et du 11 mars 2019 et qu'ils soient adoptés.

**ADOPTÉE**

4. **Période de questions**

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire, a répondu.

5. **Administration et finances**

5.1 **Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités**

Le conseiller Monsieur Martin Valcourt donne un compte rendu des deux dernières rencontres des directeurs incendies dans le dossier du « snowambulance » et souligne que les conseils municipaux seront interpellés sous peu pour une demande d'achat d'équipements.

La conseillère Madame Noëlle Hayes explique les projets du Comité Cœur villageois qui auront lieu au cours des prochains mois, soit le 1<sup>er</sup> mai par une rencontre de mobilisation des commerçants et le 6 juin 2019 pour recevoir l'accréditation de Tourisme Canton-de-L'Est.

Madame Sylvie Dubé, conseillère, a participé à la dernière rencontre de La Contrée du Massif de Mégantic en compagnie de Monsieur Iain MacAulay, maire, le point concernant les activités pendant la saison estivale dans chacune des municipalités a été abordé. Elle a également participé à la rencontre du Comité Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François dont les sujets discutés étaient le nombre de municipalités ayant tenu des festivités de Plaisirs d'hiver, la formation des animateurs des camps de jour.

Monsieur Iain MacAulay, maire, fait un compte rendu de sa participation à la conférence de presse de Sentier des Écossais pour le lancement des activités pour la saison 2019.

5.2 **Finances :**

5.2.1 **Liste des dépenses depuis la séance du 6 mars 2019 selon le règlement 407-12**

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les règles du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2019-04-112

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 12 486,76 \$ pour les chèques suivants : 6705, 6711, 6715, 6716, 6717, 6718, 6725, 6732 et 6733 inscrit à la résolution suivante.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer.

**ADOPTÉE**

**5.2.2 Liste des comptes et salaires payés depuis le 6 mars 2019 et comptes courants à payer**

La liste des comptes à payer est remise aux membres du conseil :

6697	Polard Monique	Remb : achat téléviseur (Hôtel de Ville) : 240,29 \$ + casques sécuritaire et gilet orange)	358,40 \$
6698	Cœur Villageois	Aide financière - Année 2019	7 000,00 \$
6699	Fin. Banque Nationale	Règl. 353-04 – Intérêts	5 826,93 \$

**Paiements par AccèsD ou remboursements**

Hydro Québec	Éclairage public	524,15 \$
Hydro Québec	Parc	31,67 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville – Chauff. et élec.	1 062,18 \$
	Maison des jeunes	
Bell	Bureau : téléphone sans fil	93,58 \$
Bell	Garage municipal	93,85 \$
Bell	Poste chlore	82,14 \$
Bell	Station épuration	82,14 \$
Visa - Bureau municipal	Frais poste : médiaposte et lettre recom.	58,33 \$
Visa - Bureau municipal	Frais poste et Serv. Incendie : mise à jour : enreg. Commission des Transports	77,29 \$
Visa - Service incendie	Produits nettoyage	47,07 \$
Visa – Voirie	Voirie : huile + Entretien équipements	82,59 \$

**Salaires nets payés du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2019 :**

**Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 2 avril 2019**

**Chèque**

6700	Dubé équip. de bureau	Papeterie: clé usb, cartouche, ruban adhésif.	221,45 \$
6701	MRC Haut-St-François	Support inform, tél. IP, frais vente pour taxes	988,38 \$
6702	Pétroles R. Turmel Inc.	Voirie : carburant	306,32 \$
6703	Centre d'action bénévole	Billets (2) pour activité reconn.	70,00 \$
6704	Dicom Express	Eau potable frais de Dicom	92,46 \$
6705	Philippe Mercier inc.	Hôtel de ville : inst. 2 prises courant, rep. Lum. Rue	4 963,40 \$
6706	Municipalité de Hampden	Enlèvement neige : 4e vers.	2 688,00 \$
6707	Fm Formules municipales	Papeterie : Reliure procès-verbal et feuilles	511,76 \$
6708	Alarmes CSDR	Alarme bureau municipale : changement d'heure	17,25 \$
6709	Recup Estrie	Centre de tri récupération – Quote-part 2019 (portes)	1 848,00 \$
6710	Serv. San. Denis Fortier	Fev. Et mars : collec. Ordures, récup. Et location cont.	7 237,96 \$
6711	Réal Huot INC.	Aqueduc-eau potable-pièce et Accessoires	1 507,23 \$
6712	Fonds d'inf. sur territoire	Avis de mutation- frais à payer	5,05 \$
6713	Ville de East Angus	Cours municipale – cot. 2019	2 281,42 \$
6714	Raymond C. G. Thorton	Comptabilité vérif. Honoraires et comptabilisation	7 473,38 \$
6715	Beauchesne Daniel	Eau potable: dégeler rte 214, déglacer vanne	390,00 \$
6716	Centre rénov. G. Doyon	Station d'épuration Ent. Équip: connecteur, racco, coud	23,16 \$
6717	Électro-concept P.B.L	Entretien équipement : eau potable	103,48 \$
6718	Const. Léo Barolet Inc.	Poste chlore : travaux pose de tôle sur la station	718,59 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

6719	Robert Johanne	Entretien ménager : concierge avril	384,38 \$
6720	Ressorts Robert	Service incendie et voirie entretien et réparation	447,89 \$
6721	Valoris/régie Interm.	Site enfouissement et redevances	873,99 \$
6722	Cloutier Rémi	4e vers. entretien hiver : rues	4 600,00 \$
6723	Aquatech	Jan. Fév. Mars. : exploitation réseaux municipaux	12 771,87 \$
6724	Équip. Laguë Ltée	Voirie entretien véhicules et tracteur : pièces	264,61 \$
6725	J.U. Houle Ltée	Eau potable : détecteur de métal	1 063,52 \$
6726	Mac Aulay Iain	Frais de déplacement	71,10 \$
6727	Compresseurs Robitaille	Ent. Équip. Incendie & voirie : compresseur filtre d'air	50,44 \$
6728	Veolia CANAC	Eau potable- produit chimique	226,24 \$ 6729
6730	La Cartoucherie	Réseau routier : Asphalte froide	1 206,73 \$
6731	Vausco	Photocopieur : contrat de service	419,78 \$
6732	Excav. R. Blais et fils Inc.	Incendie : vérification mécanique Véhicules	579,05 \$
6732	Excav. R. Blais et fils Inc.	Eau potable : Rép. Réseaux aqueduc Victoria Ouest et Est	2 677,71 \$
6733	Larose André	Site Web: débogage, formation et modification pages	1 039,67 \$
6734	CSST	Frais dossiers, cotisation 2018 : Ajust. Charges sociales	744,71 \$
6735	Eurofins Environex Annie Désindes	Eau potable et usée : analyses	234,39 \$ 6736
		Frais de déplacement caisse La Patrie	50,56 \$
		<b>Grand total</b>	<b>85 287,98 \$</b>

**2019-04-113**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés ainsi que le paiement.

**ADOPTÉE**

**5.2.3 Engagement de dépenses**

**2019-04-114**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois d'avril 2019 à la somme de 9 295 \$ :

<b>ENGAGEMENT DES DÉPENSES</b>		
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
<b>CONSEIL</b>		
02-110-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-110-00-459	Réception	20,00 \$
Sous-total		<b>120,00 \$</b>
<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>		
02-130-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	150,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	150,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total		<b>800,00 \$</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	25,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	100,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	300,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

02-220-00-630	Carburant	150,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie	100,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements : gants, caques 2 p. bottes	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements : appareils respiratoires	100,00 \$
02-220-01-651	Vérification des boyaux incendie	50,00 \$
02-220-01-652	Vérification et remplissage des bouteilles d'air	100,00 \$
Sous-total	<b>1 025,00 \$</b>	
<b>VOIRIE</b>		
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-525	Véhicules : entretien et réparation	400,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	250,00 \$
02-330-00-525	Véhicules : entretien et réparation	400,00 \$
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-330-00-640	Petits outils, accessoires	100,00 \$
Sous-total	<b>1 950,00 \$</b>	
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	300,00 \$
02-412-00-631	Produits chimiques (eau potable)	350,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 000,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	250,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	500,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total	<b>5 000,00 \$</b>	
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
02-701-30-522	Patinoire – Entretien et réparations	50,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	100,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	150,00 \$
02-701-50-630	Parcs : carburant, huile	100,00 \$
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	0 \$
Sous-total	<b>400,00 \$</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>7 095,00 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.2.4 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 31 mars 2018**

Le rapport des activités de fonctionnement au 31 mars 2019 est remis aux membres du conseil.

**5.2.5 Mandat le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci;

2019-04-115

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**5.3 Règlement : Projet / Avis de motion / Adoption / Discussion**

**5.3.1 Adoption : Règlement 467-19 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 454-18**

Canada  
Province de Québec  
MRC du Haut St-François  
Ville de Scotstown

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 467-19 - RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 454-18**

---

**ATTENDU** que la « Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2 » du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc.;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CRS), paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

**ATTENDU** que les Clubs Quad sollicitent l'autorisation de la Ville de Scotstown pour circuler sur certains chemins municipaux et accéder aux autres municipalités;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 5 mars 2019 et qu'une copie a été remise aux membres du conseil;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2019;

**À CES CAUSES**

2019-04-116

SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil adopte le règlement 467-19 et stipule par ledit règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

## **ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) hors route et abrogeant le règlement 454-18 », portant le numéro 467-19 des règlements de la Ville de Scotstown.

## **ARTICLE 3 OBJET**

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors route sur la route 257, chemin Dell, chemin MacNamee sur le territoire de la Ville de Scotstown. Le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route *L.R.Q., chapitre V-1.2, article 48*.

## **ARTICLE 4 VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS**

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route suivants : les véhicules tout-terrains (VTT) motorisés, munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kg.

Ce règlement autorise également la circulation des véhicules de types « côte à côte ».

## **ARTICLE 5 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

Tout véhicule visé à l'article 4 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la Loi sur les véhicules hors route *L.R.Q., chapitre V-1.2, article 2*.

## **ARTICLE 6 LIEUX DE CIRCULATION**

La circulation des véhicules tout-terrain (VTT) visés à l'article 4 est permise :

- sur la route 257, des limites de Municipalité de Lingwick jusqu'à la route 214 soit sur une longueur d'environ de 2,2 km;
- sur la route 257, de la route 214 jusqu'aux limites du Canton de Hampden, sur une longueur d'environ 1,7 km;
- sur le chemin Dell, sur une longueur d'environ 2 km;
- sur le chemin MacNamee, sur une longueur de 0,2 km;

Il est interdit d'utiliser les autres chemins municipaux de la Ville de Scotstown à l'année sauf dans les conditions décrites à l'article 11 de la *LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE (L.R.Q., chapitre V-1.2)*.

## **ARTICLE 7 PÉRIODE DE TEMPS VISÉE**

L'autorisation de circuler permise aux véhicules tout-terrains (VTT) visés, sur les sentiers décrits à l'article 6, est valide pour une année, c'est-à-dire jusqu'à la période de dégel des routes du Québec décrétées par le MTQ, en mars 2020.

La Ville de Scotstown pourra reconduire cette permission en adoptant un nouveau règlement pour une autre année si les membres des Clubs Quad ont démontré qu'ils respectaient la Loi « *L.R.Q., chapitre V-1.2* », le *Code de la sécurité routière* et le présent règlement.

La Ville de Scotstown vérifiera auprès de ses commerçants si des retombées économiques, telles que promises par les responsables du Club quad, sont au rendez-vous.



**ARTICLE 8      RÈGLES DE CIRCULATION**

**ARTICLE 8.1    VITESSE**

La vitesse maximale d'un véhicule tout-terrain (VTT) sera de 30 km/heure dans le périmètre urbain de Scotstown, car la distance des habitations est inférieure à 30 mètres et elle sera de 50 km/heure à moins de 100 mètres de toute habitation selon la Loi sur les véhicules tout-terrains (VTT) L.R.Q., chapitre V-1.2, article 27.1

**ARTICLE 8.2    CÉDER LE PASSAGE**

Le conducteur d'un véhicule tout-terrain (VTT) visé à l'article 4 doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord droit de la voie qu'il emprunte, il doit céder le passage à un véhicule tout-terrain (VTT) circulant en sens inverse et accorder priorité à tout autre véhicule routier.

**ARTICLE 8.2    HEURES DE CONDUITE**

La circulation est permise entre 7 h et 23 heures.

**ARTICLE 9      DEMANDE D'AUTORISATION**

**ARTICLE 9.1**

La Ville de Scotstown avise les Clubs Quad qu'ils doivent effectuer leur demande d'autorisation au ministère des Transports pour circuler et traverser la route 214, dans le périmètre urbain de Scotstown.

**ARTICLE 9.2**

Les Clubs Quad ont sollicité l'autorisation de circuler sur certains chemins municipaux de la Ville de Scotstown en mettant l'accent sur les retombées économiques dont nos commerçants bénéficieraient.

La Ville de Scotstown vérifiera auprès de ses commerçants si des retombées économiques, telles que promises par les responsables des Clubs Quad, sont au rendez-vous.

**ARTICLE 10     ASSURANCES**

La Ville de Scotstown se dégage de toute responsabilité civile concernant les dommages matériels ou corporels pouvant survenir.

Les Clubs Quad doivent remettre à la municipalité une preuve de couverture d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 millions de dollars

**ARTICLE 11     SIGNALISATION**

Conformément à la *Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2, article 16*, tout club d'utilisateurs de véhicules hors route doit signaler et entretenir adéquatement et à ses frais les sentiers qu'il exploite.

Les Clubs Quad doivent fournir à la Ville de Scotstown, un plan de signalisation et d'un rapport établissant la circulation des véhicules hors route dans les conditions sécuritaires pour les routes mentionnées dans le préambule de ladite résolution.

Ce plan et ce rapport seront acheminés au Ministère des Transports avec le règlement suite à son adoption.

Une fois que le plan de signalisation sera accepté par le Ministère des Transports, les Clubs Quad auront l'obligation de fournir, installer et entretenir tous les panneaux de signalisation conformément au plan présenté.

**ARTICLE 12      INSTALLATION DE BLOCS DE CIMENT POUR  
INTERDIRE LE PASSAGE SUR LES TERRAINS  
LONGEANT LA VOIE FERRÉE**

Le droit de passage est accordé sous condition suivante :

- Les Clubs Quad s'engagent à faire l'installation de blocs de ciment au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2019 à chacune des limites du sentier longeant la voie ferrée (terrains situés entre la route 214 et la rivière au saumon et sentier qui était utilisé par les véhicules hors route par les années passées) pour interdire le passage et la circulation des véhicules hors route.

À défaut de respecter cette condition à la date indiquée, la Ville se réserve le droit d'abroger le règlement sans préavis.

- Sur réception de plusieurs plaintes relatives aux non-respects de la *Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2*, du présent règlement ou de toutes lois et règlement, la Ville se réserve le droit d'abroger ledit règlement sans préavis.

**ARTICLE 13      CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT  
RÈGLEMENT**

Conformément à la *Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2*, les agents de la paix et les agents de surveillance de sentiers sont responsables de l'application de la loi et du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs des dispositions du présent règlement.

**ARTICLE 14      DISPOSITIONS PÉNALES**

Toutes les dispositions pénales édictées dans la *Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2* sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

**ARTICLE 15      ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministère des Transports, conformément à la loi, et il sera valide jusqu'à la période de dégel des routes du Québec décrétée par le MTQ, en mars 2019.

**ADOPTÉ**

---

Iain MacAulay, maire

---

Monique Polard, directrice générale

Dépôt de projet :      Le 5 mars 2019

Avis de motion :      Le 5 mars 2019

Adoption:              Le 2 avril 2019

Résolution :          2019-04-116

Publication :          2019-04-12

Publication de l'avis public de l'adoption du règlement dans l'Info-Scotstown – Volume 7 – Numéro 5 et affichage : à l'Hôtel de Ville et au tableau d'affichage sur le chemin Victoria Ouest.

**5.4 Location de local à l'École Saint-Paul pour la tenue des élections municipales partielles**

Considérant la tenue possible d'un scrutin municipal au cours des prochaines semaines pour combler le poste de conseiller au siège no.1 par une élection municipale partielle;

2019-04-117

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown loue si nécessaire à la Commission scolaire des Hauts-Cantons un local à l'École Saint-Paul (le gymnase) pour la tenue des élections municipales partielles 2019, le vote par anticipation le 28 avril 2019 ainsi que la journée du scrutin le 5 mai 2019.

La Ville de Scotstown avisera sa compagnie d'assurance responsabilité pour cette location.

**ADOPTÉE**

**5.5 Imposition de l'allocation de dépenses des élus municipaux**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a prévu dans son budget 2017 que les allocations non soumises à une justification que reçoivent les élus municipaux pour des dépenses liées à leurs fonctions cessent à compter du 1er janvier 2019 d'être considérées comme un revenu non imposable et deviennent entièrement comprises dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt;

CONSIDÉRANT que les salaires et les allocations versés aux élus sont loin d'être proportionnels aux dépenses encourues et au temps investi par les élus dans le cadre de leurs fonctions, particulièrement en région;

CONSIDÉRANT que les petites municipalités n'ont pas les capacités financières d'élever le salaire des élus;

CONSIDÉRANT que la décision du gouvernement du Canada aura un impact négatif sur le recrutement de candidats aux élections municipales;

PAR CONSÉQUENT,

2019-04-118

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown demande au député et au premier ministre du Canada de faire marche arrière en ce qui concerne l'imposition de l'allocation de dépenses des élus municipaux;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la députée fédérale de la région, à la MRC du Haut-Saint-François et à toutes ses municipalités.

**ADOPTÉE**

**5.6 Travaux aux bâtiments municipaux exigés selon les rapports d'inspection du préventionniste (schéma de couverture de risques) et inspecteur des assurances municipal**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fait état du recensement, de l'évaluation et du classement des risques d'incendie présents sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le classement des risques a été produit selon les normes du MSP et des données du rôle d'évaluation. Les paramètres du MSP pour la classification des risques tiennent compte de l'usage dominant du bâtiment selon le classement des usages principaux du Code national du bâtiment (CNB-1995);

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown retient les services d'un préventionniste pour l'inspection des immeubles selon leur classification

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

élevée ou très élevée et qu'un rapport est produit indiquant les recommandations pour corriger ou mettre en place des éléments pour assurer une meilleure protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a reçu les rapports d'inspection pour les bâtiments municipaux et que des correctifs au niveau électrique et autres doivent être effectués;

**2019-04-119**

SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Gilles Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown retienne les services d'un électricien certifié et d'un entrepreneur général pour les travaux spécifiés aux rapports d'inspection pour chacun des bâtiments municipaux.

**ADOPTÉE**

**5.7 Service téléphonie IP - Remplacement des appareils téléphoniques et achat de casques d'écoute et l'achat d'un appareil pour la salle du conseil**

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François est mandataire du service téléphonique IP pour toutes les municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que les appareils téléphoniques doivent être remplacés

**2019-04-120**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère, Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat de nouveaux appareils téléphoniques pour l'Hôtel de Ville au coût de 170 \$ chacun ainsi qu'un casque d'écoute sans fil au montant de 250 \$ plus l'adaptateur au montant de 75 \$.

**ADOPTÉE**

**5.8 Bâtiments municipaux : Offre de service parasitaire**

Le dossier est reporté à une séance ultérieure pour recevoir plus d'information.

**5.9 Employés, stagiaires et travaux compensatoires :**

**5.9.1 Maurice Provost – Mise à pied**

**2019-04-121**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère, Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mette fin au temps d'emploi de Monsieur Maurice Provost pour une période indéterminée puisque la saison de l'entretien de la patinoire est terminée.

**ADOPTÉE**

**5.9.2 Fin du stage en comptabilité (120 heures) le 9 avril 2019**

Madame Tania Richer termine son stage en comptabilité de 120 heures le 9 avril prochain. Les membres du conseil sont satisfaits du travail effectué et lui adressent leurs remerciements.

**2019-04-122**

**5.9.3 Stage en comptabilité (à confirmer)**

SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal fasse part aux institutions scolaires de la région que la Ville de Scotstown accepte des stages par des étudiants pour les secteurs de travail de bureau ou autres.

**ADOPTÉE**

**5.9.4 Travaux compensatoires**

**2019-04-123**

SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une rencontre des représentants du conseil municipal ait lieu avec un candidat de travaux compensatoires au cours des prochains jours.

Si le candidat répond aux exigences du conseil municipal, celui-ci pourra effectuer des travaux dans le cadre des modalités du plan de travail du Programme de travaux compensatoires.

**ADOPTÉE**

**5.10 Demandes d'aides financières :**

**2019-04-124** **5.10.1 Polyvalente Louis-Saint-Laurent : Soirée Gala des mérites scolaires**  
SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu à l'unanimité

Que la Ville de Scotstown participe financièrement au Gala mérites 2019 de la Cité-École Louis-Saint-Laurent au montant de vingt-cinq dollars (25 \$).

Le Gala mérites aura lieu le 6 juin 2019.

**ADOPTÉE**

**5.10.2 Centre de Santé Cookshire**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée à la ville par le Comité mini-urgence du Château Pope (centre de Santé Cookshire) qui permettrait de bonifier le service de sans rendez-vous pour tous et de mini-urgence pour la population du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS est responsable d'offrir ce service;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS détient actuellement 4 points de services (CLSC) sur le territoire du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas du rôle des municipalités de subventionner des entreprises privées ayant pour objectif de dédoubler les services de l'État;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a subi une diminution de revenu de plus de 42 000 \$ de la péréquation par le gouvernement provincial pour l'année financière de 2019;

EN CONSÉQUENCE

**2019-04-125** SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown ne peut consentir à une aide financière au Comité mini-urgence du Château Pope (centre de Santé Cookshire) en raison du fardeau fiscal déjà élevé pour ses contribuables et des investissements majeurs prévus à court et moyen terme pour répondre à des normes gouvernementales visant l'eau potable et les eaux usées.

**ADOPTÉE**

**5.11 Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation**

**5.11.1 2-04-2019 à 10 h 30 – Stornoway – Conférence de presse : Commémoration du 125<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Donald Morrison**  
Monsieur Iain MacAulay, maire, explique qu'il a participé à la conférence de presse pour l'annonce des festivités dans le cadre de la Commémoration du 125<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Donald Morrison qui a eu lieu cet avant-midi à Stornoway.

**2019-04-126** **5.11.2 11-04-2019 à 13 h – MRC HSF : rencontre des directeurs généraux**  
SUR LA PROPOSITION de la conseillère, Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la rencontre des directeurs municipaux à la MRC du Haut-Saint-François le 11 avril prochain en après-midi.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve.

**ADOPTÉE**

**5.11.3 14-05-2019 à 9 h 30 (à la MRC) – MTQ : Présentation de la programmation des chantiers routiers 2019-2021**

2019-04-127

SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Monsieur Iain MacAulay, maire ainsi que les membres du conseil intéressés et la directrice générale participent à la rencontre organisée par le Ministère des Transports, le 14 mai 2019 à la MRC du Haut-Saint-François.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve.

**ADOPTÉE**

**5.11.4 6-06-2019 – Polyvalente Louis-Saint-Laurent : Soirée du Gala des mérites scolaires 2019**

2019-04-128

SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Sylvie Dubé, conseillère, participe et représente la Ville de Scotstown à la Soirée du Gala des mérites scolaires 2019 le 6 juin prochain à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve.

**ADOPTÉE**

**5.11.5 6-06-2019 – Accréditation pour Cœur villageois de la Ville de Scotstown**

Le 6 juin 2019, la Ville de Scotstown recevra l'accréditation « Cœur villageois » de Tourisme Canton-de-L'Est.  
Des activités auront lieu au cours de cette journée.

**6. Sécurité publique**

**6.1 Dossier : Bonus 2018 et explications : Invitation à 3 pompiers pour une rencontre individuelle**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté au cours de l'année précédente le versement d'un bonus pour l'année 2018 aux pompiers volontaires du Service incendie de Scotstown se basant sur certains critères établis par les officiers du service;

CONSIDÉRANT que chacun des pompiers a été invité à une rencontre individuelle avec des représentants du conseil municipal et les officiers du service incendie pour recevoir les explications relatives aux résultats établis ainsi qu'au montant du bonus remis;

CONSIDÉRANT que certains pompiers ne se sont pas présentés aux 3 rencontres malgré le fait d'avoir reçu une invitation verbale ou écrite pour chacune des rencontres occasionnant des frais à la ville ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-129

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que la Ville de Scotstown transmette une dernière invitation par lettre recommandée aux trois (3) pompiers qui ne se sont pas présentés aux rencontres précédentes;

Cette invitation vise une rencontre individuelle avec chacun des pompiers le 30 avril 2019 pour expliquer le rapport de l'année 2018 pour la remise du bonus;

Advenant que ces personnes ne se présentent pas à ladite rencontre sans raison valable et justification au préalable, le conseil municipal pourrait interpréter leur absence comme une démission de leur part.

**ADOPTÉE**

**6.2 Dossier : mandat à M. Claude Lemire, préventionniste**

Considérant l'adoption de la résolution 2018-08-305 lors de la séance du 7 août 2018 qui stipulait ce qui suit :

*Que la Ville de Scotstown retienne les services contractuels de Monsieur Claude Lemire, Consultant en sécurité incendie, pour agir à titre de préventionniste pour les risques élevés et très élevés identifiés au Schéma de couverture de risques selon les conditions suivantes :*

*. Tarif horaire de 43 \$ l'heure;*

*. Les frais de déplacement sont établis à 0,45 \$ / km ou selon le règlement de la Ville de Scotstown en vigueur et calculés du départ à l'arrivée à son domicile;*

*. La Ville de Scotstown assumera la couverture d'une assurance responsabilité civile.*

Considérant que cette résolution faisait suite à la réception d'une offre de service reçue de Monsieur Claude Lemire, préventionniste;

Considérant que le conseil municipal n'a jamais discuté avec M. Lemire d'une possibilité que le service offert par M. Lemire soit dans un cadre d'embauche d'un employé à temps partiel;

**2019-04-130**

SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown confirme que les services retenus et le mandat de M. Claude Lemire sont de nature contractuelle telle que son offre de service reçu par courrier électronique le 13 juillet 2018 ou il n'est aucunement mention de condition d'embauche à titre d'employé, de déductions d'employeur ou de toutes autres conditions d'emplois à l'exception d'un tarif horaire, de frais de déplacement et de couverture d'assurance responsabilité civile.

**ADOPTÉE**

**6.3 Résolution : Avis pour retrait de la Ville de Scotstown à l'entente d'entraide incendie avec les Municipalités de Chartierville et La Patrie au 31 décembre 2019 et étude pour nouvelle entente entre les Municipalités de Hampden, La Patrie et la Ville de Scotstown**

ATTENDU que la Ville de Scotstown a adopté la résolution 2007-12-296 le 4 décembre 2007 afin d'adhérer à une entente relative à l'établissement d'un plan mutuel pour la protection contre l'incendie et les mesures d'urgence avec les municipalités de Chartierville, La Patrie;

ATTENDU que cette entente était d'une durée de trois (3) ans à compter de la signature de l'entente et qu'elle se renouvelait automatiquement chaque année, à moins que l'une des corporations n'informe par courrier recommandé ou certifié les autres corporations de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;

ATTENDU que la Municipalité de La Patrie a transmis à la Ville de Scotstown et à la Municipalité de Chartierville par courrier recommandé, la résolution

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

2018-09-311, adoptée le 11 septembre 2018, avisant son désir de mettre fin à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les mesures d'urgence dans sa forme actuelle;

ATTENDU que les trois (3) municipalités se sont rencontrées et qu'un projet établissant une nouvelle entente d'entraide pour la protection incendie serait avantageux pour toutes les municipalités et que la Municipalité du Canton de Hampden serait intéressée à se joindre à cette entente;

**2019-04-131**

SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown confirment la fin de l'entente d'entraide incendie avec les Municipalités de Chartierville et La Patrie le 31 décembre 2019 à la condition qu'une nouvelle entente entre les Municipalités du Canton de Hampden, de Chartierville, de La Patrie et la Ville de Scotstown soit signée par toutes les parties avant le 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

**7. Voirie**

**7.1 Dossier route 257 : Budget**

Attendu que les travaux amorcés dans le dossier de la route 257 en partenariat avec les municipalités du Canton de Weedon, La Patrie, Lingwick, Weedon et la Ville de Scotstown;

Attendu que ce dossier nécessite des frais juridiques pour l'établissement d'une entente entre les municipalités, des frais de gestion et autres;

**2019-04-132**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal injecte un budget de mille dollars (1 000 \$) pour l'année 2019 qui sera imputé au poste budgétaire : 02-320-00-990.

**ADOPTÉE**

**7.2 Arbres et branches : travaux d'émondage**

**2019-04-133**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal retienne les services de Bouchard Multi-Services enr. (Weedon) pour les travaux d'abattage, taillage et essouchage suivants selon l'offre de service numéro 1024, le 2 avril 2019 :

- . Rue Albert (près du numéro civique 62) : abattage : 425 \$, plus les taxes  
essouchage : 280 \$ plus les taxes
- . Rue Albert (près du numéro civique 28) : abattage : 575 \$ plus les taxes  
essouchage : 420 \$ plus les taxes

. Rue Osborne (près de la limite de terrain du 17 rue Union sur la rue Osborne) : Vérification si l'arbre est sain :  
taillage seulement : 325 \$ plus les taxes

Advenant que l'arbre ne soit pas sain : abattage : 375 \$ plus les taxes  
Essouchage : 125 \$ plus les taxes

Les propriétaires près de ces emplacements seront avisés des travaux. Les travaux seront sous la supervision de l'employé permanent aux travaux publics.

**ADOPTÉE**

**7.3 Demande d'aide financière : entretien réseau routier  
Programme PAARRM – Demande d'aide financière**

Attendu que la Ville de Scotstown doit finaliser des travaux entrepris au cours de l'année 2018 par le Programme TECQ sur les rues Argyle;



**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

Attendu qu'en raison des conditions climatiques de l'automne 2018, les travaux de pavage n'ont pu être réalisés sur la rue Argyle;

Attendu que le report de ces travaux entraîne des dépenses supplémentaires pour le déplacement de la machinerie lourde, de l'augmentation du bitume et des frais de surveillance du chantier;

Attendu qu'au cours des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Argyle par le Programme TECQ, la ville doit faire face à des dépenses excédentaires de plus de 60 000 \$ qui ne sont pas prévus au budget;

Attendu que les frais supplémentaires résultent de différents facteurs hors de contrôle de la ville en raison des fondations de la rue composée des matériaux de type glaiseux empêchant le drainage de la route, des conditions climatiques et de l'arrêt des travaux pour la saison hivernale;

Attendu que ces dépenses affectent le budget de la ville pour l'entretien du réseau routier normal;

**2019-04-134**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown achemine une demande d'aide financière soit dans le cadre du programme PAARM ou de tout autre programme d'aide financière pour l'année 2019 au montant de 40 000 \$ pour des travaux sur le réseau routier afin de maintenir un réseau sécuritaire pour les usagers.

Les travaux visés par cette demande s'effectueront sur les rues et chemins suivants :

Rue Coleman : excavation et fractionnement de roc et enlèvement de roc et pierres et rechargement;

Rue JB-Godin : creusage de fossés et rechargement;

Chemin Dell : creusage de fossés et rechargement;

Rue Argyle : creusage de fossé;

Chemin MacNamee : resurfaçage;

Route 257 : rechargement.

Cette résolution sera envoyée à M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic-Compton et copie au Ministère des Transports de l'Estrie.

**ADOPTÉE**

**7.4 Voirie : Estimations pour achat d'une remorque dompeur**

Attendu que le conseil municipal veut procéder à l'achat d'une remorque pour aider lors de travaux routiers ou pour l'entretien des lieux publics;

Attendu que des estimations ont été demandées auprès de quatre (4) fournisseurs;

Attendu que le conseil municipal avait prévu un montant au budget 2019 pour l'achat d'une remorque;

**2019-04-135**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'en raison des frais de déplacement moindre pour aller chercher cet achat, la Ville de Scotstown procède à l'achat d'une remorque dompeur 5 x 10 avec 2 essieux 5 200 lbs, auprès de Paquette Moto inc. (Dudswell) au montant de 7 833 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉE**

**7.5 Formation : signalisation des travaux routiers**

**2019-04-136**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal fasse les démarches auprès de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) pour offrir la formation « Signalisation des travaux routiers » à Scotstown.

La ville s'engage à fournir le local et cette formation sera offerte aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-François afin d'obtenir le nombre suffisant de participants.

Monsieur Marc Duchesneau, employé aux travaux publics sera inscrit à cette formation d'une journée et la ville défrayera les frais d'inscription.

**ADOPTÉE**

2019-04-137

**7.6 Entériner travaux 2019-04-02 : route 257 : réparation de crevasses**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine les travaux effectués en urgence sur la route 257 en direction de Lingwick pour éviter l'affaissement d'une section de la route en raison de la période du dégel causant une structure affaiblie de la route.

Ces travaux sont effectués par Transport Guillette (Hampden).

**ADOPTÉE**

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

**8.1 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et obligations**

Considérant la réception par courriel électronique le 20 mars 2019 énonçant les informations suivantes :

*Les objectifs de la Stratégie ne sont pas atteints pour l'ensemble du Québec au bilan 2013, la démarche progressive de la Stratégie, annoncée en mars 2011 en partenariat avec les associations municipales, prévoit l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels et dans un échantillon d'immeubles résidentiels aux fins de bilan pour le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Depuis le bilan 2014, cette mesure s'applique aux municipalités dont au moins un des trois indicateurs de performance ne respecte pas les limites établies par la Stratégie.*

*Selon le Formulaire de l'usage de l'eau potable 2017 de la municipalité de Scotstown, la valeur d'au moins un des indicateurs de performance est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante. Ainsi, l'installation de compteurs d'eau était requise avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018, mais n'a pas encore été complétée.*

*Afin d'approuver le formulaire de l'usage de l'eau potable 2017, il est attendu que la municipalité transmette une résolution du conseil qui s'engage, d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2019 à effectuer les travaux nécessaires afin d'installer les compteurs d'eau à la consommation.*

*La mesure d'installation des compteurs d'eau s'applique aux immeubles non résidentiels et sur un échantillon d'immeubles résidentiels. L'installation des compteurs d'eau doit donc se faire dans les industries, les institutions, les commerces reconnus pour leur grande consommation d'eau potable, le secteur d'agriculture et sur un secteur représentatif résidentiel conforme aux normes transmis à la municipalité.*

*Les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire*

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

*l'approbation annuelle du Formulaire de l'usage de l'eau potable par le Ministère.*

CONSIDÉRANT QUE dans le calcul de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la ville doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit également installer 20 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

CONDISÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1<sup>er</sup> septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014.

Un vote est demandé pour l'adoption de cette résolution :  
Monsieur Martin Valcourt, conseiller siège no. 5 : d'accord  
Monsieur Marc-Olivier Désilets, conseiller siège no. 4 : d'accord  
Monsieur Gilles Valcourt, conseiller siège no. 6 : d'accord  
Madame Noëlle Hayes, conseillère siège no. 2 : contre  
Madame Sylvie Dubé, conseillère siège no. 3 : d'accord

**2019-04-138**

EN CONSÉQUENCE, il est adopté sur majorité, soit  
4 : Pour  
1 : Contre

QUE la Ville de Scotstown s'engage d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2019 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal;
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
  - a. Soumission de l'appel d'offres
  - b. Octroi du contrat
  - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs
- Avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

**ADOPTÉE**

**8.1.1 Rapport 2017 – Eau potable – Exigences : compteurs d'eau et soirée d'information**

**2019-04-139**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une soirée d'information pour les citoyens soit tenue dans le cadre du dossier de l'obligation d'installation des compteurs d'eau à la consommation prévue en 2019.

Cette soirée aura lieu mercredi 24 avril 2019 à 19 h et l'annonce sera affichée sur le tableau d'affichage et dans certains commerces ainsi que sur la page Facebook de la ville, sur le site web et dans l'Info-Scotstown.

**ADOPTÉE**

**8.1.2 Tournée régionale de formation (avril à mai)**

Ce point est reporté à une date ultérieure afin de recevoir toutes les informations.

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

**9.1 Modification de l'horaire de travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement**

**2019-04-140**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'horaire de Monsieur Fernando Rosas, inspecteur en bâtiment et en environnement soit modifié à compter d'aujourd'hui afin que sa présence au

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

bureau municipal soit tous les vendredis du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 13 décembre 2019 approximativement.

M. Rosas recevra les citoyens en après-midi les vendredis. L'avant-midi est réservé pour la préparation des dossiers.

**ADOPTÉE**

**10. Loisir et culture**

**10.1 Tirage – Hommage aux bénévoles : tirage pour 2 entrées à la cabane à sucre**

**2019-04-141**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil procèdent à un tirage au sort pour déterminer le gagnant ou la gagnante des prix de participation offerts par la Ville de Scotstown, à l'activité organisée par le Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François, dans le cadre de la Semaine des bénévoles.

**ADOPTÉE**

**10.2 Piste cyclable du Marécage des Scots – Compensation 2019 pour patrouille hebdomadaire et vérification**

**2019-04-142**

Attendu que la piste cyclable du Marécage des Scots sera accessible aux gens de tout âge pour une quatrième saison estivale;

Attendu que l'achalandage augmente et qu'il est nécessaire qu'une vérification hebdomadaire des lieux et du mobilier soit effectuée pour être en mesure d'exécuter les travaux ou l'entretien nécessaire rapidement;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown retienne les services de Monsieur René Charron pour la vérification hebdomadaire des lieux, du mobilier ou des équipements sur le parcours de la piste cyclable du Marécage des Scots.

Le rapport de la vérification devra être remis au bureau municipal au plus tard le lundi soir de chaque semaine.

Un montant de 350 \$ sera remis pour l'année 2019 à M. Charron et cette somme sera payée à parts égales par la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden à même les dépenses d'entretien de la piste selon l'entente en vigueur.

Cette résolution sera transmise à la MRC du Haut-Saint-François, au Centre local de développement de la MRC du Haut-Saint-François ainsi qu'à la Municipalité de Hampden.

**ADOPTÉE**

**10.3 Fonds AgriEsprit de FAC – Entériner le dépôt du projet pour l'achat et installation de thermopompes dans la salle communautaire de l'Hôtel de Ville**

**2019-04-143**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown entérinent le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds AgriEsprit pour l'achat et l'installation d'un système de thermopompe dans la salle communautaire de l'Hôtel de Ville et des travaux d'électricité exigés pour ce genre d'installation.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

La directrice générale, Monique Polard, est nommée responsable et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉE**

**10.4 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) - Dépôt du projet pour l'achat et l'installation de thermopompes dans la salle communautaire de l'Hôtel de Ville**

**2019-04-144**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amis des aînés (PRIMADA) conditionnellement aux respects des exigences dudit programme pour l'achat et l'installation d'un système de thermopompe dans la salle communautaire de l'Hôtel de Ville et des travaux d'électricité exigés pour ce genre d'installation, le remplacement du chauffe-eau ainsi qu'un comptoir avec armoire pour l'évier.

La directrice générale, Monique Polard, est nommée responsable et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉE**

**11. Correspondance et varia**

Aucun point n'est ajouté.

**12. Période de questions**

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire, a répondu.

**13. Levée de la séance**

**2019-04-145**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance est levée. Il est 21 h.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Iain MacAulay, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale